

APPEL A CANDIDATURE

Cahier des charges

OBJET : animation d'un club ERc

Version du 21 août 2020

Contexte

Lors des premières Rencontres régionales ERc* (« Éviter-Réduire-compenser ») organisées en novembre 2019 par la DREAL Hauts-de-France en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité, il a été annoncé le lancement d'un site internet www.erc-hdf.fr et la constitution de clubs ERc, associés à une plateforme collaborative.

Le tout formalise le centre de ressources régional ERc, qui s'inscrit en complémentarité des actions nationales, qui doivent donner lieu courant 2020 à la création d'un centre de ressources national ERc.

Ces clubs ERc concrétisent l'attente exprimée par les participants au séminaire de décembre 2018 : mobiliser les acteurs du territoire et les impliquer pour mieux connaître et donc mieux appliquer la séquence ERc.

* La volonté au niveau régional a été de mettre l'accent sur la priorité à l'évitement et la réduction en affichant un c minuscule.

Format des clubs

Le format des clubs a fait l'objet d'une sollicitation des participants aux premières Rencontres régionales ERc afin de répondre à leurs attentes.

D'après leurs réponses, l'objectif souhaité de ces clubs est en priorité d'échanger, puis de s'informer et de se rencontrer. Il est donc essentiel de viser la diffusion de l'information relative à la séquence ERc, prévoir des temps de partage d'idées, de retours d'expériences, etc.

Sur les modalités des rendez-vous, il est ressorti que :

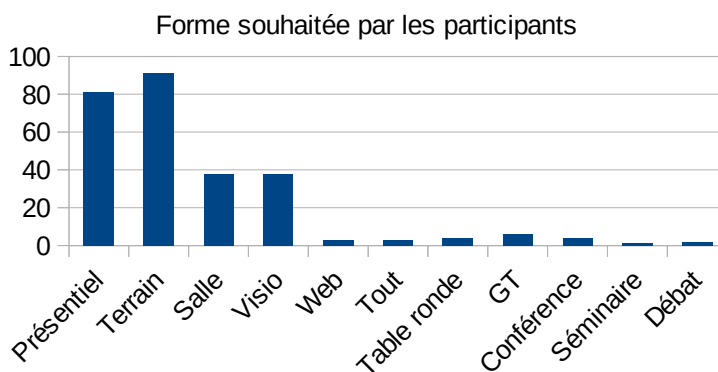
- Une entrée « thématique » est attendue. Parmi les thématiques proposées par les participants des premières Rencontres, on peut citer :

- Aménagement – Urbanisme ;
- Biodiversité ;
- Éolien ;
- Eau, zones/milieus humides ;
- Paysage.

Les participants à un club doivent donc être d'univers professionnels différents (métiers différents) et se rencontrer pour partager sur un sujet. A noter que l'approche systématique par milieu n'a pas été souhaitée.

- Quant à la forme, il a été exprimé une demande de présentiel et de terrain de façon majoritaire. A cet effet, il est souhaitable de prévoir dans la mesure du possible de rythmer un rendez-vous de club avec un temps en salle et un temps sur le terrain.

- La fréquence des échanges est variable : trimestrielle, semestrielle ou annuelle. A titre d'information, les attentes varient selon les profils des participants : 2/an pour les services de l'État et les institutionnels, 3/an pour les bureaux d'études, conseils et les collectivités et 4/an pour les associations. Il est conseillé un minimum d'une réunion par an.



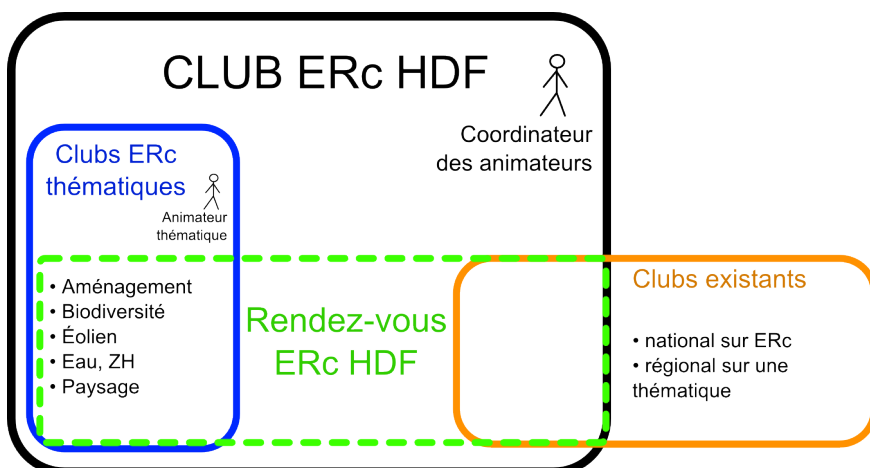
Un club ERc permet de :

- Réunir des personnes venant d'horizons professionnels différents dont le dénominateur commun est non seulement la séquence ERc (sur une thématique ciblée) mais aussi son application sur le territoire régional. Ces réunions sont appelées « rendez-vous » ;
- Mobiliser sur une demi-journée ou une journée ;
- Se rencontrer avec une récurrence à prévoir (pas de club éphémère) mais dont le rythme et les modalités peuvent varier (minimum d'un rendez-vous par an, en présentiel ou visio) ;
- Coproduire des documents pratiques ou méthodologiques ;
- Prolonger ou préparer les échanges grâce à une plateforme collaborative.

Émergence de clubs ERc

L'émergence n'est pas nécessairement synonyme de création de clubs. Le format attendu par les participants se fait en effet l'écho de clubs existants (le terme de « club » n'est d'ailleurs pas nécessairement utilisé actuellement et l'objet n'est pas de les renommer mais de les rendre lisibles aux acteurs de la séquence ERc).

Il s'agit donc de s'inscrire dans l'existant pour assurer une visibilité, une lisibilité quant à l'application de la séquence ERc mais aussi de compléter cet existant sur des sujets émergents ou n'étant pas encore structurés sous la forme de clubs.



Parmi les rendez-vous déjà connus et dont tout ou partie de l'objet pourrait se rapporter à un club ERc, on peut citer : certaines réunions COTITA du Cerema, les clubs PLUi, le club PAPI, des réunions du réseau des acteurs du paysage ou des carrières. Cette liste est loin d'être exhaustive.

À partir des rendez-vous existants ou en créant un nouveau club, il s'agit de mettre en avant le fait qu'ils abordent la séquence ERc.

Illustration : Liens entre les clubs existants, les clubs ERc thématiques et le Club ERc Hauts-de-France

Cela vise à prolonger la dynamique engagée et attendue lors des premières Rencontres ERc et à mobiliser largement les acteurs du territoire, ce qui permettra d'insuffler une nouvelle dynamique aux rendez-vous actuels, en les ouvrant plus largement ou tout au moins en les faisant connaître.

Un club ERc, c'est l'affichage du lien avec l'application de la séquence ERc, en s'appuyant sur les outils existants et en les complétant sur des thématiques dédiées, à l'initiative d'une structure prête à s'investir dans l'animation du club.

Par exemple, une session d'un réseau existant consacré à ERc pourra être qualifiée de rendez-vous du Club.

Attendus de la mission relative à l'animation d'un club

Les personnes morales ayant une mission de service public peuvent candidater pour animer un club thématique. A titre d'exemple, un animateur thématique peut être un opérateur de l'État ou une association reconnue d'intérêt général.

Il est attendu qu'un animateur de club n'ait pas d'intérêt visé pour la thématique qu'il anime.

Animer un club ERc, c'est avant tout permettre de mieux diffuser les bons messages relatifs à la séquence ERc sur le territoire régional. Cela passera par :

- **L'organisation de rendez-vous du club** : recherche d'un sujet, d'intervenant(s) en intégrant les questions pratiques d'organisation, d'un lieu de rencontre avec mise à disposition du matériel nécessaire et avec visite de terrain selon possibilités, publicité du rendez-vous du club, prise en charge des inscriptions, échanges en amont, le jour J et après avec les participants, animation de la journée.

La restitution comprend :

- La fourniture de la liste des participants ;
- La mise à disposition de la DREAL Hauts-de-France des supports de présentation ;
- Le relevé des échanges selon une trame définie ;
- La mise à disposition de photographies libres de droits.

- **L'animation de l'espace collaboratif** : une plateforme interactive permettra de réunir chaque club sous la forme d'une communauté afin de préparer ou compléter les échanges lors des rendez-vous. Le rôle de l'animateur sera alors de gérer la page dédiée au club.

La première étape sera par exemple de faire adhérer les membres du club : identification et validation des demandes, par exemple. Il sera amené à piloter et mettre à jour l'agenda du club. Il s'agira également d'y partager le projet de relevé des échanges pour qu'il puisse être alimenté par les participants. Il pourra également donner lieu à la production de documents partagés, permettant d'avancer collectivement sur un sujet avant de le finaliser lors d'un rendez-vous, à titre d'exemples.

Les documents finalisés seront à intégrer sur la page du club : liste des participants à chaque rendez-vous, les supports de présentation, le relevé des échanges produit avec quelques photographies libres de droits permettant d'illustrer les temps d'échanges. Ces informations seront en partie ou totalement reprises également sur le site internet www.erc-hdf.fr pour les partager largement après accord de la DREAL Hauts-de-France.

- **La production de fiches** alimentant la « Boîte à outils ERc » : sur la thématique dédiée, du fait de l'actualité, de l'expérience partagée lors d'un rendez-vous par exemple, il est attendu, selon les besoins et les opportunités, la production de fiches selon la trame définie afin de compléter ou actualiser la « Boîte à outils ERc ».

Cela peut paraître beaucoup voire hors de votre champ de compétences mais rassurez-vous : 1) Vous faites naturellement déjà la plupart de ces actions lors des réunions que vous animez et 2) Vous serez aidé. En effet, un coordinateur des animateurs de clubs permettra de former les animateurs et d'harmoniser les modes de faire des différents clubs afin qu'un participant à différents clubs retrouve une homogénéité des pratiques. Cela permettra par ailleurs de favoriser les retours d'expériences et de mutualiser certaines actions.

Cela pourra donner lieu à une rencontre 1 à 2 fois par an des animateurs.

A noter que des événements ponctuels pourront être organisés par la DREAL Hauts-de-France en vue de valoriser les travaux des clubs et qu'à ce titre, il sera attendu une participation des animateurs.

L'animateur d'un club ERc s'engage à valoriser le collectif ERc en mobilisant les acteurs du territoire mais aussi par le biais de productions issues des travaux partagés ou des expériences valorisées.

L'animateur d'un club fait partie d'un réseau d'animateurs accompagné d'un coordinateur.

Engagements de la DREAL Hauts-de-France

La DREAL Hauts-de-France coordonne les animateurs et met à disposition le support de la plateforme collaborative.

Le service IDDEE sera l'interlocuteur de chaque animateur pour les questions techniques informatiques et le service SEN pour les questions relatives à la séquence ERc.

Lors des rendez-vous des clubs, les repas seront préférentiellement tirés du sac.

Au vu du travail supplémentaire demandé, l'animation d'un club pourra donner lieu à une subvention pour les structures, complémentaire à celles liées à leurs missions. Le montant de celle-ci sera évalué chaque année par la DREAL.